

**INSTITUT DE RECHERCHE EN GEOPOLITIQUE ET  
D'ETUDES STRATEGIQUES**

*Revue*  
*Intelligence Stratégique*

**Vol. 009, Numéro 023, Janvier-Mars 2026**

**E-ISSN : 3006-5488, P-ISSN : 3006-547X**

**<https://doi.org/10.62912/JYFU3565>**



**Siège social** : 292, avenue Mweka, Commune de Lingwala, Kinshasa, République  
Démocratique du Congo.

**Téléphone** : +243 82 006 1696 ; 81 86 19 121; 89 7175 074

**E-mail** : [felly.lukunga@revue-is.org](mailto:felly.lukunga@revue-is.org), [article@revue-is.org](mailto:article@revue-is.org), [info@revue-is.org](mailto:info@revue-is.org) ;

Internet : [www.revue-is.org](http://www.revue-is.org) ; [www.irges.org](http://www.irges.org)

**Europe** : 59, Rue du Rhône, 1204 Genève, Suisse, + 41 22 810 88 68, Chambre de  
Commerce Suisse-RD Congo, [info@ccsc.ch](mailto:info@ccsc.ch)





Revue Intelligence Stratégique  
Journal des publications scientifiques  
Volume 9, numéro 23  
Janvier-Mars 2026  
p-ISSN : 3006-547X ; e-ISSN : 3006-5488  
<https://doi.org/10.62912/SREF3385>  
[www.revue-is.org](http://www.revue-is.org)

## **PROBLEMATIQUE DE L'EFFECTIVITE DE LA PARTICIPATION CITOYENNE A LA GESTION DE LA CHOSE PUBLIQUE EN REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO**

---

**Alain KANTENGA KAPENDA**

Doctorant en Sciences Politiques et Administratives à l'Université de Lubumbashi/Haut-Katanga-  
RDC et Chef de Travaux à l'Université de Kolwezi/Lualaba-RDC

### **RESUME**

*La participation citoyenne constitue l'un des fondements essentiels du fonctionnement démocratique. Cet article analyse la problématique de la participation des citoyens à la gestion de la chose publique en République démocratique du Congo. L'étude s'appuie sur une approche théorique et conceptuelle mobilisant les notions de citoyenneté et de participation politique. L'analyse met en évidence une faible implication des citoyens gouvernés, marquée par une méfiance persistante envers les institutions publiques, un déficit de transparence et diverses contraintes sociopolitiques.*

*Les résultats soulignent que cette passivité citoyenne compromet la consolidation démocratique et la gouvernance publique. L'article propose des pistes de réflexion visant à favoriser le passage d'une citoyenneté passive à une citoyenneté active. A cet effet, il envisage notamment le renforcement des mécanismes participatifs, l'accès à l'information, l'éducation civique et la valorisation du rôle de la société civile.*

**Mots-clés** : *participation citoyenne ; citoyenneté, gouvernance publique.*

### **ABSTRACT**

*Citizen participation is one of the essential foundations of democratic functioning. This article analyses the issue of citizen participation in public administration in the Democratic Republic of Congo. The study is based on a theoretical and conceptual approach drawing on the concepts of citizenship and political participation. The analysis highlights the low level of involvement of citizens, marked by persistent mistrust of public institutions, a lack of transparency and various socio-political constraints.*

*The results emphasise that this passive citizenship compromises democratic consolidation and public governance. The article proposes avenues for reflection aimed at promoting the transition from passive to active citizenship. To this end, it considers, in*

*particular, the strengthening of participatory mechanisms, access to information, civic education and the promotion of the role of civil society.*

**Keywords :** *citizen participation; citizenship; public governance.*

## INTRODUCTION

La vie politique est animée par plusieurs acteurs parmi lesquels nous trouvons les citoyens gouvernants et ceux gouvernés. En effet, en République Démocratique du Congo, depuis un certain temps, les citoyens gouvernants ne répondent plus efficacement aux besoins des citoyens gouvernés et cela s'observe par la non tenue des promesses faites aux citoyens, l'insécurité urbaine grandissante caractérisée par les meurtres, vols, viols, le paiement tardif et voire le non-paiement des salaires, les licenciements sans respect de procédures légales dans le secteur privé, les détournement de fonds publics, la corruption, la concussion, la dégradation des infrastructures routières en ville comme dans les villages, la dégradation sanitaire, l'absence de cohésion nationale, les misères organisées, les arrestations arbitraires, les assassinats ciblés, la répression, la privation de libertés d'expression, l'illégalité des institutions, l'érection des barrières illégales, l'incapacité pour l'Etat de protéger ces populations faces aux tracasseries par certains milices de partis politiques notamment UDPS à Kinshasa et autres villes de la RDC, et le parti UNAFEC à Lubumbashi, etc. Mais, face à cette léthargie des citoyens gouvernants, les citoyens gouvernés se montrent inactifs ou passifs.

De ce constat, nous pouvons nous poser les questions suivantes : Pourquoi les citoyens gouvernés sont-ils passifs face à la participation politique ? Que faire pour amener les citoyens gouvernés à être actifs face à la participation politique ? Avant de répondre à ces questions, nous aimerions clarifier les concepts clés de notre analyse. En effet, pour éviter de plonger dans le flou sémantique, nous allons essayer d'étayer (d'étaler) les concepts clés suivants : la citoyenneté et la participation politique.

### I. CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES

Les considérations générales d'une étude sont les éléments essentiels qui encadrent et orientent la recherche avant d'entrer dans l'analyse détaillée. Dans le cadre de la présente étude, il est question de fournir de l'éclairage épistémologique sur la citoyenneté,

## I. 1. Citoyenneté

La citoyenneté est un ensemble de droits et de devoirs, un certain nombre de valeurs, qui distinguent le citoyen d'un individu ordinaire.<sup>1</sup>

La citoyenneté est le fait pour un individu, pour une famille, ou pour un groupe d'être reconnu officiellement comme citoyen, c'est-à-dire membre d'une ville ayant le statut de cité, ou plus généralement d'un État.

L'expression citoyenneté rappelle trois dimensions fondamentales du citoyen qui sont : son statut juridique, le citoyen détient la nationalité du pays dont il se réclame. Cette nationalité lui confère des droits et des responsabilités. Sa participation politique, au nom de laquelle le citoyen prend part à la vie des institutions politiques et au fonctionnement du bien commun. Son identité est l'élément intégrateur qui justifie la place du citoyen dans le corps social. Elle est utilisée pour désigner la condition civique, politique et sociale du citoyen. La citoyenneté est intimement liée à la démocratie. Être citoyen n'implique que l'on fait partie d'un corps politique, d'un État, et que l'on a dans ce corps politique des droits et devoirs. Un citoyen a plusieurs devoirs comme payer des impôts, respecter les lois, chercher à concilier éthique, responsabilité et rentabilité.<sup>2</sup>

La citoyenneté renvoie, donc, à la reconnaissance juridique de l'appartenance d'un individu à une société politique, à une cité ou à un État. À ce titre, le citoyen ou la citoyenne ne sont pas considérés comme des personnes concrètes, intégrées culturellement à un groupe ou à une communauté en fonction de leurs traits particuliers, à savoir : langue, croyances, traditions, etc. Mais, plutôt comme des individus abstraits, des individus en « général », à qui l'on attribue un ensemble de droits et de devoirs, simplement comme ils relèvent d'une autorité politique. Être citoyen est indépendant des convictions politiques ou religieuses, du sexe, de l'origine ethnique, du lieu de résidence ou des goûts et préférences de la personne. Bref, être reconnu comme tel par l'État, en respecter les lois et se prévaloir des avantages associés à cette reconnaissance : liberté d'association, droit de vote, présomption d'innocence.<sup>3</sup>

---

<sup>1</sup> KIAKWAMA KIA KIZIKI, G., *Organisation d'un parti politique : Aspects internes*, Fondation Korand Adenauer, Kinshasa, 2024, pp 23-24.

<sup>2</sup> *Ibidem*.

<sup>3</sup> *Ibidem*.

En effet, un citoyen est un individu majeur qui prend part à la vie de la « cité » et s'acquitte de ses obligations envers la société. C'est un individu respectueux des autres, de lui-même et de son cadre de vie. Tous les citoyens, quels que soient leur niveau intellectuel, leur profession, leurs revenus, leurs origines, leurs opinions, leur manière de penser, ... possèdent des droits et des devoirs.

Parmi ses droits, nous pouvons citer : les droits civils et libertés essentielles, en l'occurrence : droit de se marier, d'être propriétaire, sûreté, égalité devant la loi, devant la justice, liberté de pensée, d'opinion et d'expression, liberté de religion, de circulation, de réunion, d'association ou de manifestation ; les droits civiques, notamment : droit de voter, d'être élu, droit de concourir à la formation de la loi ainsi que les droits sociaux, comme : droit du travail, droit de grève, droit à l'éducation, droit à la sécurité sociale.

Et parmi ses devoirs ou obligations, nous pouvons citer : le devoir de respecter les lois ; le devoir de payer ses impôts ainsi que le devoir de s'informer de la vie publique.

Aristote ne définit pas le citoyen par sa résidence car les esclaves et les métèques ne disposent pas de la citoyenneté, alors qu'ils sont pourtant résidents, ni par la possibilité d'être poursuivi devant les tribunaux car les métèques ont également accès au juge, et pas davantage par la seule naissance dès lors que l'on ne peut prétendre descendre que de citoyens. Pour Aristote, la société et la citoyenneté ne sont pas un droit ni même un statut : ce sont avant tout des magistratures fondées sur des activités délibérantes ou judiciaires qui permettent de les définir.<sup>4</sup>

En République démocratique du Congo, pour être considéré comme citoyen, il faut être âgé de 18 ans, posséder la nationalité congolaise et ne pas avoir été déchu de ses droits civiques.

En France, un étranger n'a pas de droits politiques. Cependant, il bénéficie de tous les autres droits et libertés fondamentales, et, comme les citoyens, il doit s'acquitter des obligations.

Il n'y a pas de citoyenneté en général, même si une grande quantité de personnalités se sont revendiquées comme citoyens du monde ou cosmopolites.

---

<sup>4</sup> Aristote, *Politique*, Flammarion, Paris, 1993.

La citoyenneté selon la constitution française comporte des droits et des devoirs. Les citoyens jouissant des droits civiques peuvent participer à la vie publique et politique, se porter candidat à des emplois publics, être électeurs ou encore être éligibles. Les devoirs civiques sont essentiellement ceux d'accomplir son service national ou d'être juré.

Selon Lepsy Lipson<sup>5</sup>, les droits liés à la citoyenneté en France, appelés droits du citoyen, sont codifiés dans certains articles des déclarations des droits de l'homme et du citoyen de 1789, en particulier les quatre articles qui n'accordent pas un droit à l'individu en général, mais au citoyen (français) en particulier.

L'article 6 : la loi est l'expression de la volonté générale. Tous les citoyens ont droit de concourir personnellement, ou par leurs représentants, à sa formation. Elle doit être la même pour tous, soit qu'elle protège, soit qu'elle punisse. Tous les citoyens, étant égaux à ses yeux, sont également admissibles à toute dignité, places et emplois publics, selon leur capacité, et sans autre distinction que celle de leurs vertus et de leurs talents.

L'article 11 : la libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'homme : tout citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement, sauf à répondre de l'abus de cette liberté dans les cas déterminés par la loi.

L'article 13, pour l'entretien de la force publique, et pour les dépenses d'administration, une contribution commune et indispensable : elle doit être également répartie entre tous les citoyens, en raison de leurs facultés.

L'article 14 : tous les citoyens ont le droit de constater, par eux-mêmes ou par leurs représentants, la nécessité de la contribution publique, de la consentir librement, d'en suivre l'emploi ; et d'en déterminer la quotité, l'assiette, le recouvrement et la durée.

La citoyenneté est aussi une composante du lien social. C'est, en particulier, l'égalité de droits, et de devoirs, associée à la citoyenneté qui fonde le lien social religieux ou dynastique ; il est politique. « Vivre ensemble, ce n'est plus partager la même religion ou être ensemble, sujet du même monarque ou être soumis à la même autorité, c'est être citoyen de la même organisation politique. » Les citoyens

---

<sup>5</sup> LIPSON, L., *la civilisation démocratique*, Paris, Ed. Internationales, 1972.

d'une même nation forment une communauté politique. Il est d'ailleurs rappelé dans la constitution de la cinquième République que le citoyen et la nation sont seuls souverains dans les décisions politiques qui sont les leurs, que ce soit de manière directe (référendum) ou par délégation.

Ainsi, en France, le citoyen est le seul dépositaire des droits et obligations politiques, il en a le monopole. Aucune autre entité, juridiquement personnifiée ou non, ne peut en réclamer le bénéfice. Plus encore, dans les rapports que le citoyen entretient avec sa collectivité, il ne souffre aucune médiation, de nul groupe qui exercerait en son lieu, à sa place, à son endroit, des droits, qui se prévaudrait de libertés particulières extérieures à l'individu ou acquises par son truchement.

Toutefois, en France, certains des droits attachés à la nationalité et à la citoyenneté peuvent être suspendus ou retirés par un juge lors d'une condamnation pénale ou d'une mise sous tutelle<sup>6</sup>.

Le sociologue Braud<sup>7</sup> propose de distinguer trois éléments, ou composantes de la citoyenneté, éléments qui correspondent aussi à l'histoire moderne de la citoyenneté. Ce sont les composantes « juridiques », « politiques » et « sociales » auxquelles sont liées des institutions déterminées.

La citoyenneté juridique, ou citoyenneté civile, s'est développée tout au long des 18<sup>e</sup> et 19<sup>e</sup> siècles, dans la foulée des grandes révolutions politiques modernes et de l'instauration de l'État de droit. Que l'on pense à l'ensemble des droits relatifs à la liberté de la personne (liberté d'expression, liberté de conscience, droit de propriété, etc.) La reconnaissance civile de la citoyenneté se fonde sur la double exigence de la liberté individuelle et de l'égalité devant la loi. L'exercice de ces droits est rendu possible par les institutions que sont les tribunaux. C'est le principe de l'État libéral.

La citoyenneté politique, pour sa part, s'est développée aux 19<sup>e</sup> S et pendant la plus grande partie du 20<sup>e</sup> S : c'est la reconnaissance du droit de participer à l'exercice du pouvoir politique à travers le droit de vote et l'éligibilité aux postes décisionnels. Le rôle de plus en plus important des parlements depuis l'obtention du « gouvernement responsable ». C'est le principe de l'État démocratique.

---

<sup>6</sup> BURDEAU, G., *Traité de science politique*, TIII, Paris, Ed. Librairie générale de Droit et Jurisprudence, 1968

<sup>7</sup> BRAUD, P., *sociologie politique*, Paris, Ed. Librairie générale de Droit et de Jurisprudence, 1996.

Et tout au long du 20<sup>e</sup> siècle, une autre composante de la citoyenneté s'est développée à des degrés et à des rythmes divers selon les contextes nationaux, la citoyenneté sociale faisant référence à l'émergence d'un ensemble de droits sociaux et économiques liés à la considération de l'État providence (État social, ou interventionniste). Celle-ci indique une certaine rupture par rapport au principe de l'État libéral, elle est considérée comme une tentative d'élargissement du concept d'État démocratique. Ce que l'on cherche à faire reconnaître ici, c'est non simplement l'égalité devant la loi, mais également l'existence de conditions sociales réelles qui permettent, ou non, aux individus de faire valoir leurs droits, ainsi que leurs libertés civiles et politiques. Ainsi a-t-on vu se mettre en place un ensemble de programmes sociaux et de services publics (pension de vieillesse, assurance emploi, aide sociale, allocations familiales, scolarité obligatoire et garantie, etc.) dont l'objectif est de permettre l'intégration sociale de la majorité.

Hermet, G. et al.<sup>8</sup>, ils distinguent quatre dimensions de la citoyenneté, à savoir : les dimensions politique et juridique : elles sont relatives aux droits et obligations à l'égard du système politique et de la loi ; la dimension sociale : elle concerne la relation aux autres ; la connaissance du fonctionnement des relations au sein d'une société ; la dimension économique : elle fait référence au fonctionnement du monde économique et du monde professionnel ; la dimension culturelle : elle concerne les représentations collectives et valeurs partagées.

Et Alcaud, D. et al.<sup>9</sup>, quant à eux, ont identifié les facteurs contextuels qui expliquent l'intérêt croissant pour l'éducation à la citoyenneté : la persistance d'injustices et d'inégalités dans la société ; le phénomène de globalisation et de migration croissante des populations ; l'inquiétude quant à la tendance au désengagement et au désintérêt pour la chose civique ; la démission politique des jeunes ; et l'accroissement de mouvements antidémocratiques, racistes ou violents.

Au demeurant, la citoyenneté suppose tout d'abord de considérer les hommes comme des êtres interchangeables, semblables les uns aux autres, quelles que soient leur origine, leur rang ou leurs conditions. Ce qui fait le citoyen,

---

<sup>8</sup> HERMET, G., et all, dictionnaire de la science politique et des institutions politiques, 7eme Edition revue et augmentée, Paris, Ed. Armand colin, 2013.

<sup>9</sup> ALCAUD, D., et all, *dictionnaire de sciences politiques, notions essentielles, enjeux et débat et grands auteurs*, 2<sup>e</sup> Edition, Paris, Ed. Dalloz, 2010.

c'est son appartenance à une communauté civique. Une telle conception de l'individu est totalement révolutionnaire pour l'époque, car elle rompt avec la vision des temps anciens, celle des mythes et des récits homériques qui exaltaient la supériorité des « héros ». Elle implique de considérer tous les individus, y compris les plus humbles, de façon abstraite, à partir des liens qui les unissent à la cité.

## I. 2. Participation politique

La participation renvoie, selon Joshua Cohen et Archon Fung<sup>10</sup>, à l'enjeu d'une participation élargie à la prise de décision publique. Cette perspective doit être différenciée des travaux pionniers de John Dewey concernant la place de la « participation » directe des citoyens au gouvernement. La filiation entre l'offre de participation publique contemporaine et John Dewey s'établit principalement sur les positions adoptées par ce dernier contre les propos de Walter Lippmann. En effet, le public et ses problèmes entendent répondre à l'argument, avancé par

Lippmann, selon lequel les démocraties contemporaines doivent rompre avec l'idée d'un citoyen capable de s'engager dans la totalité des affaires publiques, et limiter la participation directe de celui-ci<sup>11</sup>.

Face à cette posture, Dewey redéfinit le public, en proposant de le concevoir non plus comme une entité préexistante aux choix publics. Cependant, comme l'ensemble des individus affectés par un problème  $\mathcal{B}$  et plus précisément « l'ensemble des personnes ayant un plein accès aux données concernant les affaires qui les concernent, formant des jugements communs quant à la conduite à tenir sur la base de ces données et jouissant de la possibilité de manifester ouvertement ses jugements »<sup>12</sup>.

Pour Dewey, la démocratie n'a de sens qu'à partir du moment où la participation du public est stimulée et non amoindrie<sup>13</sup>. Mais, la participation

---

<sup>10</sup> COHEN, J. et FUNG, A., (trad.), « La démocratie radicale », in *Revue suisse des sciences politiques*, vol.10, n° 4, 2004, pp. 169-180.

<sup>11</sup> LIPPMANN, W., cité par GOURGUES, G., *Le consensus participatif. Les politiques de la démocratie dans quatre régions françaises*, Thèse en Science Politique, Université de Grenoble, Institut d'Etudes Politiques de Grenoble, Ecole doctorale « sciences de l'homme, du politique et du territoire », 2010, p.72 <sup>8</sup> DEWEY, J., *Œuvres philosophiques II, le public et ses problèmes*, Publication de l'Université de Pau, Pau, 2003, p.72.

<sup>12</sup> ZASK, J., « Le public chez Dewey : une union plurielle », in *Tracés*, vol.2, n° 15, pp.169-189.

<sup>13</sup> DEWEY, J., *Op. cit.*, p.72.

évoquée par lui s'apparente moins aux dispositifs participatifs contemporains qu'au processus d'enquête sociale, permettant de formaliser les expériences plurielles des citoyens afin de cibler les causes de leur détresse et de proposer des voies de résolution des problèmes ainsi mis au jour, transmettant le public d'un statut passif à un statut actif.

En complément à Dewey, Joëlle Zask précise ainsi que l'enquête sociale, si elle suppose des ressources nécessaires à sa production (accès à l'information, organisation), n'implique pas obligatoirement la fin de la représentation : le public, formé par l'enquête sociale et « en tant qu'il participe à la réglementation elle-même » par le biais de celle-ci, « laisse place à l'institution de la citoyenneté et peut désigner à ce titre des représentants »<sup>14</sup>. Avec cette précision, arrêtons-nous pour constater que la participation évoquée par Cohen et Fung est différente de celle définie par Dewey, en ce qu'elle centre l'attention sur une mécanique d'offre, permettant à une frange élargie de la population de prendre part à un processus de décision : par exemple, les référendums peuvent ainsi être considérés comme une des formes procédurales de la démocratie participative. Les pratiques référendaires, si elles sont considérées comme des techniques semi-directes, dans la mesure où elles ne rassemblent pas les citoyens au même endroit, sont considérées comme un des leviers les plus probants d'extension de la participation au plus grand nombre<sup>15</sup>.

La participation a également été l'objet de prescriptions invitant à multiplier les occasions de participer. Michael Morrell<sup>16</sup> a notamment proposé ce type de recommandations, arguant que « les citoyens devraient se voir offrir de plus

---

<sup>14</sup> ZASK, J., *Art. cit.*, p.186

<sup>15</sup> SARTORI cité par GOURGUES, G., *Op. cit.*, p. 73.

<sup>16</sup> MORELL, M., (trad.), « La crise des évaluations de procédures de démocratie participative : théorie normative rencontre science empirique », *in recherche politique*, vol.52, n°2, pp.293-322. Dans cet article, le chercheur tente de confronter les postulats normatifs des théories de la participation, c'est-à-dire les effets souhaités de la participation, à une procédure expérimentale composée de trois tests, menés principalement auprès de ses étudiants de la faculté de l'Arizona. Tout en admettant les limites des résultats dégagés par ces tests, l'auteur compare les effets produits par ces différents protocoles afin de tirer des enseignements généraux sur la participation.

nombreuses opportunités de participer aux décisions qui gouvernent leurs vies »<sup>17</sup>. S'appuyant sur un processus expérimental, l'auteur recommande explicitement la

La multiplication des opportunités de participation dans un nombre de secteurs toujours plus important est essentielle, car cette répétition et cette pluralité peuvent stabiliser l'acceptation collective des choix, contrairement à une participation limitée qui conduit à une désaffection des participants. Pour que la participation suscite une véritable construction collective de la décision, Morell affirme que « les théoriciens qui défendent une plus grande participation doivent sérieusement tenir compte de la fréquence et de la manière dont les citoyens doivent participer »<sup>18</sup>. Un autre volet de l'extension potentielle de la participation a été abordé théoriquement à travers l'idée d'inclusion. Celle-ci attache l'idéal délibératif à l'obligation d'inclure les populations dominées dans les processus de délibération, améliorant ainsi leur qualité « participative ». La participation, entendue comme l'accès de populations jusqu'à présent exclues des cercles légitimes du processus décisionnel, devient alors le siège potentiel de la délibération, ne pouvant plus de fait se limiter aux catégories dominantes.

La participation politique est définie de plusieurs manières par différents auteurs. Alain Lancelot<sup>19</sup> définit la participation politique comme étant « l'intervention des citoyens dans le domaine spécialisé des affaires publiques ».

Pour Merlin, Pierre, Choay et Françoise, la participation politique est « l'ensemble des activités individuelles ou collectives susceptibles de donner aux gouvernés une influence sur le fonctionnement du système politique »<sup>20</sup>. Dans les systèmes démocratiques, la participation politique se compose donc non seulement de l'exercice de la puissance souveraine, et cependant de la constitutionnalisation de droits civiques, mais aussi des représentations que les individus se font de la politique et de ce que doit être un « bon citoyen ». En conséquence, la participation politique ne se résume nullement au seul exercice du droit de vote. Elle prend également plusieurs formes d'une adhésion temporaire (une manifestation, un

---

<sup>17</sup> MORELL, M., *Art. cit.*, p. 294.

<sup>18</sup> *Ibidem*.

<sup>19</sup> LANCELOT, A., *la participation des français à la vie politique*, Paris, P.U.F, 1961.

<sup>20</sup> MERLIN, P., CHOAY et FRANCOISE, *Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement*, Paris, Presses Universitaires de France, 2000, p.575

mouvement de grève) ou plus longue, et de manière inégale, à une association, à un syndicat ou à un parti politique.

Quant à Russel Dalton, la participation politique est « l'ensemble des activités collectives des gouvernants susceptibles de leur donner une influence sur le fonctionnement du système politique »<sup>21</sup>.

La participation politique ne se résume nullement au seul exercice du droit de vote. Elle peut également prendre la forme d'une adhésion temporaire (une manifestation, un mouvement de grève) ou plus longue, et de manière inégale, à une association, à un syndicat ou à un parti politique.

La participation politique désigne aussi le rôle joué par les citoyens dans la prise des décisions relatives aux options de la vie nationale. En effet, la participation à la vie politique permet aux citoyens d'orienter ou d'influencer les décideurs autoritaires. La vie politique se déclare du domaine des questions publiques. Les problèmes publics sont souvent délicats et spécialisés.

Nzongola Ntalaja<sup>22</sup>, quant à lui, distingue sept formes principales de participation politique, allant des moins violentes aux plus révolutionnaires. Il distingue : la discussion politique ; l'obéissance ou la désobéissance aux actes gouvernementaux et aux lois du pays ; le vote ; la participation active aux activités d'organisations politiques ; les manifestations publiques ; la violence politique, les émeutes, les rebellions ; la révolution...

Pour sa part, Alain Lancelot<sup>23</sup> distingue trois formes de participation politique, à savoir : la participation institutionnelle, la participation organisée et la participation autonome.

La participation institutionnelle : elle est l'œuvre du pouvoir public pour assurer le bon fonctionnement des institutions. La participation institutionnelle se présente, notamment sous forme de participation aux élections et à la gestion des affaires publiques.

---

<sup>21</sup> DALTON, R., *Citizen Politics in Western Democracies*, Chatam House Publishers, 1988, pp.7-8.

<sup>22</sup> NZONGOLA NTALAJA, *Introduction à la science politique*, Lubumbashi, Ed. Du Mont Noir, 1972, p.30.

<sup>23</sup> LANCELOT, A., *Op. cit.*, p.16.

La participation organisée est réalisée à travers des groupements qui proposent leur médiation politique, notamment les partis politiques, les ligues, les organisations représentatives, les mouvements subversifs, les sociétés de pensée, etc.

La participation autonome se manifeste notamment par la recherche des informations et l'expression des opinions politiques et traduit davantage naturellement et plus spontanément l'intérêt de l'individu vis-à-vis des faits politiques.

Pour Mulumbati Ngasha<sup>24</sup>, la participation politique se manifeste sous plusieurs formes, dont le choix des gouvernants par les membres d'une société ; les critiques verbales ou écrites des gouvernants par ceux-ci ; la contestation, le refus, l'appui de ces derniers par les gouvernés ; les revendications formulées par les membres de cette société auprès de leurs dirigeants pour les amener à satisfaire les divers besoins qu'ils ressentent et à résoudre les différents problèmes qu'ils se posent.

La participation à la vie politique permet aux citoyens de promouvoir la forme de gouvernement qui leur semble la meilleure. Ils satisfont « l'aspiration des hommes à être des sujets actifs de leur destin social et à mettre en place des structures capables d'assurer et de protéger cette aspiration ». Donc, la participation politique permet la matérialisation des libertés, c'est par le biais de l'élection que les citoyens dotent l'État des institutions qu'ils préfèrent. Cependant, dans une société caractérisée par des rapports d'exploitation, cette participation ne profite qu'à la classe dominante.

La participation politique est une action, un comportement. Elle permet aux citoyens d'exercer le pouvoir souverain et d'être responsables de son avenir. La participation politique se manifeste par l'intervention directe des citoyens dans la vie publique ou dans la gestion de la res publica.

La participation politique favorise l'intégration nationale et politique qui vise l'unification de la société, elle supprime ou mieux atténue les différents antagonismes qui divisent ses membres, et met fin aux différentes luttes qui les opposent.

---

<sup>24</sup> MULUMBATI NGASHA, A., *introduction à la science politique*, Lubumbashi, Ed. Africa, 2014.

---

## II. EFFECTIVITE DE LA PARTICIPATION CITOYENNE

Nous référant aux différentes formes de participation politique susmentionnées, il y a lieu de faire un état des lieux sur la participation des citoyens gouvernés congolais à la vie politique.

Dans ce point, il est question de parler des actions de la société civile à travers ses différentes structures.

En effet, les gouvernants sont appelés à mener des actions pour réaliser un idéal politique en fonction de groupes et d'intérêts sociaux. Comme les citoyens ne sont pas d'accord sur les idéaux et sur certaines orientations à prendre, les conflits surgissent et il est donc dans la nature même de la politique d'être un champ de continuelles controverses. Formuler des projets de société, c'est discuter sur des principes qui gouverneront les relations des citoyens, des intérêts et des groupes. La continuité de la société exige que le gouvernement établisse une organisation à laquelle concourront les citoyens et les groupes pour participer à la vie politique. Certains citoyens se regroupent ainsi au sein des organisations de la société civile pour influencer le pouvoir politique.

C'est dans ce cadre que notre analyse porte sur les différents actes posés par les citoyens par le biais des différentes structures de la société civile en RDC, et ce, depuis 2006. La société civile en République démocratique du Congo a mené des actions depuis 2006.

Dans le cadre de la défense des droits de l'homme, la société civile avait régulièrement dénoncé les violations des droits humains, notamment les arrestations arbitraires, les violences contre les journalistes et les défenseurs des droits humains. La société civile avait participé à la promotion de la paix et de la démocratie, notamment à travers des campagnes de sensibilisation et des initiatives de médiation. La société civile avait mené des actions pour lutter contre la corruption et promouvoir la transparence dans la gestion des ressources publiques. La société civile avait mené des actions pour la protection de l'environnement et la promotion du développement durable.

La société civile avait apporté son soutien aux victimes des conflits, notamment aux déplacés internes et aux réfugiés.

Pour les actions spécifiques, la société civile avait également participé à la préparation des élections de 2006 et 2018, en observant le processus électoral et en dénonçant les irrégularités. En 2021, l'Observatoire de la liberté de la presse en Afrique (OLPA) avait dénoncé l'arrestation d'un journaliste à Lisala et avait exigé sa libération. En 2024, la société civile avait dénoncé la levée du moratoire sur la peine de mort et avait appelé le gouvernement à reconsidérer cette décision.

Toujours dans ce cadre, il y a lieu de relever les actions de la Conférence épiscopale nationale du Congo (CENCO) en tant qu'une des organisations de la société civile. En effet, la CENCO a mené plusieurs actions pour promouvoir la paix et la réconciliation en RDC.

En voici quelques-unes : La CENCO, en partenariat avec l'Église du Christ au Congo (ECC), avait lancé un pacte social pour la promotion de la paix et de la coexistence pacifique dans la région des Grands Lacs. Dans le cadre de la réconciliation nationale, la CENCO avait lancé un appel solennel en faveur d'un pacte social pour la paix et le bien-vivre ensemble en RDC, dénonçant les limites des approches militaires et diplomatiques. La CENCO avait initié la création d'un secrétariat technique pour identifier et mobiliser les acteurs clés capables de porter cette initiative et de proposer des idées concrètes pour sa mise en œuvre. Les leaders de la CENCO avaient multiplié les rencontres avec des acteurs clés du conflit, notamment le président Félix Tshisekedi, Paul Kagame et João Lourenço.

La CENCO avait participé au dialogue politique convoqué par le chef de l'État pour trouver des solutions concrètes à la crise sécuritaire qui menace l'unité et la stabilité du pays.

Les citoyens ordinaires mènent aussi des actions pour la promotion de la paix et la réconciliation nationale.

En voici quelques-unes : Les citoyens gouvernés avaient organisé des manifestations pacifiques pour dénoncer les violences et les injustices, notamment à l'est du pays ; les citoyens gouvernés avaient lancé des campagnes de sensibilisation pour promouvoir la paix, la tolérance et la coexistence pacifique ; les citoyens gouvernés avaient créé des initiatives communautaires pour soutenir les victimes de conflits, notamment les déplacés internes et les réfugiés.

Les citoyens gouvernés utilisent les réseaux sociaux pour dénoncer les violences, les injustices et les détournements des deniers publics, et pour promouvoir la paix et la réconciliation.

Ces actions montrent que certains citoyens gouvernés en RDC essaient quand même de prendre leur destin en main et de contribuer à la construction d'une société plus juste et plus pacifique, en dépit de la non-prise en compte de l'opinion publique par les citoyens gouvernants.

Voici, par ailleurs, les obstacles à la participation citoyenne en RDC : la culture de l'irresponsabilité et de la corruption ; le manque de transparence et de redevabilité ; l'exclusion des citoyens de la prise de décision ; la faiblesse des institutions publiques à favoriser la participation citoyenne.

Ce qui nous amène à souligner que la participation citoyenne effective et efficace dans la gestion de la chose publique en RDC demeure toujours un défi majeur. Malgré les efforts déployés, la confiance des citoyens gouvernés envers les institutions publiques reste faible. Nos enquêtes montrent que les Congolais sont méfiants à l'égard des gouvernements successifs, qui n'ont pas réussi à répondre à leurs besoins sociaux et à prendre en compte l'opinion publique dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques. Voilà ce qui explique la passivité des citoyens gouvernés dans la participation politique. Cette explication nous amène à répondre à la deuxième question de notre problématique, à savoir la recherche des pistes de solutions. C'est l'objet même du point suivant.

### **III. DE LA CITOYENNETÉ PASSIVE À LA CITOYENNETÉ ACTIVE**

Depuis quelques années, nous assistons à une inflation spectaculaire de l'emploi des termes « citoyenneté », « citoyen », « citoyenne » : la pensée comme l'action doit être « citoyenne », la responsabilité comme la participation doivent être « citoyennes », l'école a pour mission de former à la « citoyenneté », etc. De quoi cela est-il donc le signe ?

Si les deux derniers siècles ont été marqués par un ensemble de mouvements sociaux favorisant le passage de la citoyenneté juridique, ou civile, à celle politique et sociale, il semble que depuis quelques décennies un autre enjeu polarise le débat sur cette question : le passage de la citoyenneté passive à celle active.

Bon nombre d'observateurs estiment, en effet aujourd'hui, qu'une des menaces qui plane sur la démocratie, c'est l'écart grandissant, ou du moins le sentiment de son augmentation entre les élites politiques et gouvernementales, d'un côté, et la société civile, de l'autre. La reconnaissance des droits civils, politiques, sociaux et économiques peut-elle se satisfaire d'un exercice du pouvoir qui se réduise à la participation électorale ? Ne serait-il pas pertinent d'introduire dans le système politique davantage d'éléments de la démocratie directe ou participative afin d'associer les citoyens aux décisions qui les concernent et qui semblent être monopolisées par des politiciens professionnels, des fonctionnaires ou des experts ?

Il faut souligner que certains facteurs pourraient jouer un rôle non le moindre dans le passage de la citoyenneté passive à la citoyenneté active : la mise en place de mécanismes de participation citoyenne, tels que les assemblées populaires, les comités locaux de développement représentatifs ; la promotion et la considération de la société civile ; le rôle de celle-ci dans la formation des droits humains des populations ; l'accès à l'information et la liberté de presse et d'expression ; la réforme du système électoral pour une meilleure représentation des citoyens ; le niveau d'instruction (problème d'études, programme-contenu de certains enseignements sur le savoir-être, savoir et savoir-faire) ; la place de la religion face à la politique (interdits et croyances) ; la culture bantoue (panvitalisme), il est ardu pour certains de participer aux manifestations violentes ainsi que l'ignorance et la conception erronée de l'État de la part de deux entités (citoyen et dirigeant), d'où la passivité de l'un, et les abus de l'autre.

Ainsi donc, les mêmes facteurs influençant la participation des citoyens à la vie politique sont à la base (s'ils sont peu entretenus) de la faiblesse de cette vie patriotique dans une société. Au fait, agir politiquement ou influencer la marche politique dans sa communauté est aussi une culture qu'une conséquence de l'organisation sociopolitique de celle-ci dont le citoyen est membre. Il s'agit d'une expression du droit citoyen de contribuer à la bonne marche des institutions, mais de fois une attitude ou action de remise en cause des réalités factuelles (boycott, marche, sit-in). Il ressort clairement que le peuple, en démocratie, est appelé à jouer le rôle majeur, même s'il délègue (comme mandat) son pouvoir ; il le surveille et le contrôle à chaque moment.

Il est essentiel de renforcer la participation citoyenne pour une gestion efficace de la chose publique en RDC. Cela nécessite une volonté politique forte et un engagement soutenu des citoyens eux-mêmes.

En effet, ce pouvoir qui favorise la participation citoyenne à la gestion et le contrôle de la respublica agit à la fois pour l'élégance, et pour la solidité, la légitimité et la consolidation de la démocratie. Ainsi, les dirigeants doivent garder à l'esprit que gérer un pays, gouverner, c'est aussi inciter les gouvernés à les pousser aux meilleures manières de travailler pour l'intérêt de tous. En effet, la participation des citoyens à la vie politique en RDC constitue un élément déterminant dans l'orientation de certains actes posés par les dirigeants en général et plus particulièrement les autorités politico-administratives.

Les dirigeants doivent honnêtement faire participer activement les citoyens à la gestion de la chose publique, ce qui passe par une garantie des droits fondamentaux de liberté d'expression, d'association, d'information et les obligations de recevabilité (cadre qui permettrait des échanges francs).

## **CONCLUSION**

L'analyse menée dans cette étude avait pour objectif d'examiner la problématique de l'effectivité de la participation citoyenne à la gestion de la chose publique en République démocratique du Congo. Partant du constat d'une faible implication des citoyens gouvernés dans les processus politiques et décisionnels, nous avons cherché à comprendre les causes profondes de cette passivité ainsi que les conditions nécessaires pour favoriser l'émergence d'une citoyenneté active, fondement essentiel de toute démocratie durable.

La première étape de notre démarche a consisté à clarifier les concepts de citoyenneté et de participation politique. Il est apparu que la citoyenneté ne se limite pas à un statut juridique donnant accès à des droits civils, politiques et sociaux ; elle renvoie également à un engagement actif dans la vie de la communauté politique. Ce sont les interactions entre les dimensions juridique, politique, sociale, économique et culturelle, qui façonnent la qualité de l'exercice citoyen. La participation politique, quant à elle, prend des formes variées allant de l'exercice du droit de vote à l'expression publique, à la mobilisation collective, aux initiatives communautaires ou encore aux actions directes de revendication. Elle

constitue un instrument par lequel les citoyens influencent les orientations de l'État et rendent possible la matérialisation des libertés publiques.

Dans la deuxième partie, nous avons établi un état des lieux de la participation citoyenne en RDC depuis 2006. Il ressort de cette analyse que, malgré quelques actions notables portées par la société civile, les confessions religieuses, certains mouvements citoyens ainsi que des initiatives individuelles, la participation demeure globalement faible. Plusieurs obstacles ont été identifiés : la corruption, le manque de transparence institutionnelle, l'exclusion systémique des citoyens des processus décisionnels, l'absence de redevabilité, la faiblesse des institutions publiques, la persistance de crises sécuritaires, ainsi que l'ignorance ou la mauvaise compréhension du rôle de l'État et du citoyen. Ces facteurs, combinés à la méfiance envers les gouvernants et au déficit de résultats concrets dans la gestion publique, expliquent en grande partie la passivité de nombreux Congolais.

Cette situation, loin d'être anodine, représente un risque majeur pour la consolidation démocratique. Une démocratie sans participation citoyenne réelle demeure fragile, vulnérable aux dérives autoritaires et incapable de répondre efficacement aux aspirations sociales. L'écart grandissant entre les dirigeants et les gouvernés, observé ces dernières années, contribue à renforcer ce sentiment de distance et à affaiblir le contrat social qui devrait unir les deux parties.

D'où la nécessité, dans la troisième partie, de réfléchir aux conditions susceptibles de favoriser le passage d'une citoyenneté passive à une citoyenneté active. Parmi les pistes identifiées se trouvent : la mise en place de mécanismes participatifs inclusifs tels que les assemblées populaires ou comités locaux ; le renforcement du rôle et de l'indépendance de la société civile ; l'accès libre à l'information publique ; la promotion de l'éducation civique dans les programmes scolaires ; la protection de la liberté de presse ; la réforme du système électoral pour garantir une meilleure représentativité ; la valorisation du rôle des citoyens dans le contrôle de l'action publique ; et enfin la prise en compte des réalités socioculturelles congolaises, notamment les croyances, la religion, la culture bantoue et le niveau d'instruction.

Au terme de cette étude, il apparaît clairement que la participation citoyenne en RDC ne pourra devenir effective que si les conditions politiques, institutionnelles et socio-éducatives sont réunies. L'État doit montrer une volonté réelle d'associer les citoyens à la gestion de la *respublica*, notamment en garantissant les droits

fondamentaux, en luttant contre la corruption et en instaurant un climat de confiance. De leur côté, les citoyens doivent s'appropriier leur rôle, dépasser la simple observation, et s'engager activement dans la construction du bien commun. La démocratie n'est vivante que lorsque le peuple exerce pleinement sa souveraineté, en contrôlant ses dirigeants et en participant aux décisions qui orientent sa destinée collective.

Enfin, renforcer la participation citoyenne est non seulement une exigence démocratique, mais aussi un impératif pour la légitimité, la stabilité et l'efficacité de la gouvernance en République démocratique du Congo. Le passage de la citoyenneté passive à la citoyenneté active constitue un enjeu majeur pour l'avenir politique du pays. Il appartient à la fois aux institutions publiques, à la société civile, aux acteurs sociaux et aux citoyens eux-mêmes de créer les conditions d'un engagement citoyen durable, capable de transformer les aspirations en actions et les actions en réformes concrètes. C'est à ce prix que la RDC pourra espérer construire une démocratie solide, inclusive et porteuse d'un développement équitable.

### REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Aristote, *Politique*, Flammarion, Paris, 1993.
- BIRNBAUM P. et CHAZEL F., *Sociologie politique*, T2, ed. Armand Colin, Paris, 1971.
- BRAUD P., *Sociologie politique*, LGDJ, Paris, 2018.
- COHEN J. et FUNG A., *Radical Democracy*, s.éd., s.l., s.d.
- DALTON R., *Citizen Politics: Public Opinion and Political Parties in Advanced Industrial Democracies*, CQ Press, Washington D.C., 2014.
- DEWEY J., *The Public and Its Problems*, Holt, New York, 1927.
- HERMET G. et al., *Sociologie politique*, Armand Colin, Paris, 2010.
- KIAKWAMA KIA KIZIKI, G., *Organisation d'un parti politique : Aspects internes*, Korand Adenauer, Kinshasa, 2024, pp. 23-24.
- LANCELOT A., *L'abstentionnisme électoral en France*, Presses de Sciences Po, Paris, 1968.
- LIPPMANN W., *Public Opinion*, Harcourt, New York, 1922.
- MERLIN P. et CHOAY F., *Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement*, PUF, Paris, 2010.

- 
- MORRELL M., *Empathy and Democracy: Feeling, Thinking, and Deliberation*, Penn State Press, Pennsylvania, 2010.
  - MULUMBATI N., *Sociologie politique congolaise*, s.éd., Kinshasa, s.d.
  - NTALAJA N., *The Congo from Leopold to Kabila: A People's History*, Zed Books, Londres, 2002.
  - ZASK J., *Participer : Essai sur les formes démocratiques de la participation*, Le Bord de l'Eau, Paris, 2011.